

D-2020-197

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	69
Votants	75

Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Salle du Collinéum - BEAUPUY, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

CHANGEMENT DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR DU COMPLEXE AQUATIQUE "AQUAVAL"

Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Marie-Chantal TRINQUE suppléante de Gilbert DUFOURG - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

Absents ou excusés

Régine POVEDA - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Sophie BORDERIE - Céline BOUSSIE - Christian JAMBON - Dominique MARTIN - Aurore ROUBET

Pouvoirs de

Régine POVEDA A Jacques BILIRIT - Sophie BORDERIE A Maud CARUHEL - Céline BOUSSIE A Dante RINAUDO - Christian JAMBON A Claudette GALLESIO - Dominique MARTIN A Michel MILHAC - Aurore ROUBET A Louis BRESOLIN

Secrétaire de séance

Alain LERDU

CHANGEMENT DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR DU COMPLEXE AQUATIQUE "AQUAVAL"

Rapporteur : Gilles LAGAÜZÈRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 047-200030674-20201217-D_2020_197-DE

Objet de la délibération

Valider le principe de changement de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) d'Aquaval

Exposé des motifs

Le complexe Aquatique Aquaval, situé sur la commune de Marmande, propose 4 bassins (650 m² - 1 200m³ d'eau) au sein d'un bâtiment de 2 050m². En extérieur, un bassin à vagues de 70 m, une pataugeoire sèche et un pentagliss sont venus compléter l'offre proposée sur le site en 2014.

L'établissement, ouvert 7j/7, reçoit annuellement plus de 120 000 visiteurs à travers l'accueil du grand public, des scolaires (primaire, collège, lycée), d'associations sportives et de diverses activités (leçons de natation, aquagym ...)

En 2016, des travaux de modernisation ont été réalisés au sein de l'établissement avec le changement des chaudières au gaz et l'installation de 250 m² de capteur solaires plan vitré. Cette opération a permis d'importantes économies d'énergie (baisse de 53% de la consommation de Gaz et de 38% de celle d'électricité entre 2014 et 2019). Aquaval reste le 1^{er} bâtiment de Val de Garonne Agglomération en termes de consommation d'électricité et de gaz.

Suite à des problématiques de température, d'humidité et de nuisances olfactives (chloramines), observées au sein de l'établissement, il a été demandé à l'entreprise DALKIA - prestataire de maintenance du site – de réaliser début 2020 un diagnostic de la Centrale de Traitement d'Air. La CTA permet de recycler, assécher et renouveler l'air au sein de l'établissement, et constitue à ce titre un élément essentiel à la sécurité du site. Le diagnostic a mis à jour des dysfonctionnements de nature mécaniques, hydrauliques et de régulation de cet équipement datant de 2003.

Au regard de ces conclusions, il est proposé de changer la C.T.A. et d'améliorer son système de distribution. Ces travaux permettront d'améliorer le confort des utilisateurs et des agents, mais également de générer des économies liées au chauffage de l'établissement. Une étude préalable sera réalisée, afin d'affiner le calibrage de la C.T.A, son système de distribution et d'élaborer le cahier des charges permettant son remplacement.

Le coût de cette opération (étude et travaux) est estimé à 125 000€ HT, soit 150 000€ TTC. Une demande de subvention à hauteur de 30 000€ sera sollicitée sur ce projet au titre de la DETR.

Les travaux seront réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2021, et pourraient nécessiter une fermeture de l'établissement durant quelques jours.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Changement de la Centrale de Traitement d'Air et de son système de distribution (étude et travaux)	125 000 €	Etat - DETR	Autofinancement VGA
		30 000 €	95 000 €

Le Conseil Communautaire,

Approuve le changement de la centrale de traitement d'air du complexe Aquaval (étude et travaux) et le plan de financement afférent

Précise que ces montants seront intégrés au budget primitif 2021

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote		
<i>Votants</i>	75	
<i>Pour</i>	75	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage
Le 24 décembre 2020

Fait à Marmande le 17 décembre 2020

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération